



CPAM des Alpes-Maritimes

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Infos CSE - Infos CSE - Infos CSE - Infos CSE - Infos CSE

COMPTE RENDU DE LA REUNION PLENIERE DU COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE DU 09 DECEMBRE 2019

1/ BUDGET DE GESTION ADMINISTRATIVE 2020

Etablit conformément aux engagements pris dans le cadre du Contrat Pluriannuel de Gestion 2018-2022, le budget des gestion administrative 2020 a été présenté aux membres du CSE pour avis. *La CFDT après avoir une fois de plus déploré le contexte budgétaire contraint par la RMPP, a émis un vote favorable au regard :*

- du taux de remplacement de 67.43 % négocié avec la caisse nationale qui permet par le biais des embauches de renforcer les centre et services et de pérenniser notre mission de service public,
- De la volonté de la direction de rénover l'ensemble du patrimoine de notre organisme afin d'améliorer les conditions de travail du personnel,
- De l'engagement de l'équipe de direction d'accueillir dans les meilleures conditions le personnel de la SSTI et des organismes complémentaires au sein de la CPAM.

2/ BUDGET DU CENTRE D'EXAMEN DE SANTE – EXERCICE 2020

La CFDT, très attachées aux œuvres sociales et à la solidarité en faveur des plus démunis, a émis un vote favorable sur le budget 2020 du CES.

3/ PLAN DE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES 2020

Présenté lors de la commission formation professionnelle du 28/11/2019, le plan de développement des compétences 2020 à été adopté à l'unanimité. *A cette occasion la délégation CFDT s'est félicitée que notre CPAM ait conservé un service formation professionnelle performant qui permet, d'une part, de limiter le coût des formations et d'autre part de permettre aux agents de mieux concilier vie professionnelle et vie privée.*



4/ AVENANT AU PROTOCOLE D'ACCORD LOCAL RELATIF AU TELETRAVAIL

Le protocole d'accord local relatif au télétravail a été signé le 5 mai 2017.

Après 2,5 ans de déploiement, la Direction a souhaité proposer des aménagements au dispositif local, sous forme d'avenant au protocole initial.

Cette proposition d'avenant a été présentée le 2 décembre lors d'une réunion avec les organisations syndicales représentatives de l'organisme.

L'avenant concerné vise à assouplir le dispositif actuel, dans les dimensions suivantes, en particulier :

- Ouverture du télétravail aux cadres, sous forme d'une enveloppe de 12 jours annuels,
- Avis sur dossier du médecin du travail,
- Condition d'ancienneté dans l'emploi ramenée à 12 mois, sous réserve de l'autonomie de la personne sur son poste.
- suppression de la fourniture et de la livraison à domicile du mobilier.

Cet avenant a été signé par la CFDT, signataire de l'accord national sur la mise en place du télétravail au sein des organismes sociaux.

5/ REALISATION D'HEURES SUPPLEMENTAIRES

Début 2020, trois bascules informatiques des dossiers des travailleurs indépendants nécessitent la fermeture de PROGRES chaque vendredi précédent, c'est-à-dire les vendredis 17 janvier, 31 janvier et 14 février 2020. En rattrapage, il est proposé, afin de limiter les effets pénalisants pour les assurés et les résultats de la CPAM, d'effectuer des heures supplémentaires le **samedi, de 8h00 à 13h00 sans pause repas, et uniquement sur la base du volontariat**.

Les samedis potentiellement concernés seraient les suivants :

- 14 décembre - 29 février
- 11 janvier - 7 mars
- 25 janvier - 14 mars
- 8 février - 21 mars
- 22 février - 28 mars

Les secteurs concernés, dont les salariés seraient sollicités, sont prioritairement les secteurs de production (frais de santé, prestations en espèces, gestion des bénéficiaires, C2S, relations clients PE / frais de santé / GDOC, accidents du travail/maladie professionnelle) ainsi que le contrôle et les services comptables.

Les élus CFDT ont émis un vote favorable à la réalisation d'heures supplémentaires sur la base du volontariat, dans le cadre de la stricte application des dispositions prévues par la convention collective et le code du travail.

